

AMBIGUÏTÉ

INITIATION À L'ARCHITECTURE
ATELIERS ENFANTS - AUTOMNE

MERCREDI : 7 OCT > 9 DÉC 2015

Cochez ce qui convient :

7 à 9 ans

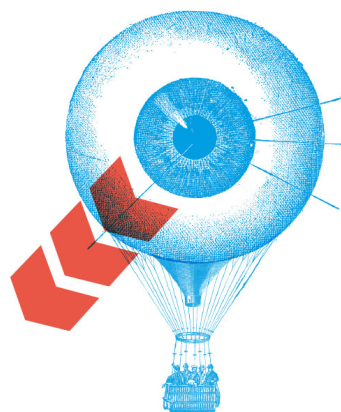
13:30 > 15:00

10 à 12 ans

16:00 > 17:30

FORMULAIRE D'INSCRIPTION à renvoyer: enfants@ma-ge.ch

RENSEIGNEMENTS: + 41 (0)78 681 56 73



MA
MAISON DE
L'ARCHITECTURE
GENÈVE

CENTRE
DE FORMATION
ARTISTIQUE
ET LITTÉRAIRE
C³FAL

INFORMATIONS SUR L'ENFANT

Nom

Prénom

Sexe F M

Age

Date de naissance

Adresse

No Postal / Localité

Nom et téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence

REPRESENTANT LEGAL

Nom

Prénom

Adresse

No Postal / Localité

Téléphone

Email

TARIF (9 cours)

200 CHF

180 CHF membres MA ou C-FAL
(Valable uniquement pour les enfants des membres)

Pour devenir membre MA : www.ma-ge.ch/adhesion

Pour devenir membre C-FAL : www.c-fal.ch

Je désire être informé(e) des prochains ateliers d'initiation à l'architecture.

J'autorise mon enfant à prendre part aux sorties organisées dans le cadre de cet atelier.

J'autorise que des photographies de mon enfant soient prises et utilisées (dans le cadre de la MA ou C-FAL uniquement). Ces photographies sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants : Publication interne, présentation au public (exposition ou vernissage) et diffusion sur le site internet.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscriptions et les accepte. Par ma signature, je confirme que mon inscription est ferme et définitive.

Date

Signature

Commentaires

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS

L'inscription sera effective dès réception du formulaire d'inscription (par mail à enfants@ma-ge.ch) et du versement de la totalité de l'atelier sur le compte suivant :

Associations C-FAL et MA

CCP : 14-915419-0

IBAN : CH94 0900 0000 1491 5419 0

Mention : Nom + Prénom de l'enfant (Ateliers automne 2015)

Nous vous enverrons un courriel de confirmation d'inscription pour votre enfant.

L'association vous demande d'être couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Tout désistement doit être annoncé à l'équipe d'animation le plus tôt possible. Dans les cas de désistement intervenant avant le début du stage - il sera perçue une indemnité de 25CHF. Dès le commencement de l'Atelier, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence du participant, quels qu'en soient la durée ou le motif. Un stage peut être annulé si le nombre d'inscriptions est insuffisant.